



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

**Trente-neuvième session**

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 12 c) de l'ordre du jour

**Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto**

**Conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production**

**d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir**

**des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction**

**d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23)**

**Conséquences de la mise en place de nouvelles installations  
de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22)  
dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée  
des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23  
(HFC-23)**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi ses travaux sur les conséquences de la mise en place de nouvelles installations de production d'hydrochlorofluorocarbone-22 (HCFC-22) dans le but d'obtenir des unités de réduction certifiée des émissions pour la destruction d'hydrofluorocarbone-23 (HFC-23).
2. Le SBSTA est convenu de clore l'examen de ce point et a recommandé à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto d'examiner et d'adopter à sa neuvième session un projet de conclusions sur la question (pour le texte des conclusions, voir le document FCCC/SBSTA/2013/L.24/Add.1).